



# ICP

INSTITUT  
CATHOLIQUE  
DE PARIS

Zoom  
sur

## Entreprises, territoires et bien commun

Première étape publique du programme de recherche de la Chaire ICP-ESSEC Entreprises et Bien commun, le dernier dossier de la revue *Transversalités* redéfinit la responsabilité territoriale des entreprises à l'aune du bien commun. Un numéro indispensable !



Recevez l'actualité de l'ICP !

**Je choisis mes centres d'intérêts**

Découvrez la Chaire ICP-ESSEC Entreprises et Bien Commun



freepik

**RECHERCHE**

Chaque trimestre, l'ICP publie sa revue *Transversalités*. Celle-ci rassemble des **travaux de recherche pluridisciplinaire sur des thématiques de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société » (EA 7403)**.

Le dossier du dernier numéro traite de la **responsabilité territoriale des entreprises**.

## La dynamique des territoires incombe également aux entreprises

Les territoires sont des sujets actifs de la mise en œuvre du bien commun. Les entreprises qui y sont implantées doivent le prendre en compte, comme elles doivent répondre aux - attentes des populations locales, pour développer leur stratégie de responsabilité territoriale. Cette problématique est au cœur du programme de recherche mené par la Chaire ICP-ESSEC Entreprises et Bien commun depuis 2022.

« Notre objectif est de comprendre pourquoi et comment les entreprises contribuent, peuvent, doivent contribuer aujourd'hui au bien commun à l'échelle locale. » Emilie Tardivel, titulaire de la Chaire ICP-ESSEC Entreprises et Bien commun, et coordinatrice du dernier dossier de *Transversalités*

Un axe a été retenu dans le dossier de *Transversalités*.

Entre 2013 et 2018, plusieurs grands rapports ont mis en lumière les interactions entre territoires et entreprises. En 2019, la loi PACTE (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) a modifié la définition d'une société dans le Code civil, créé la raison d'être et la qualité de société à mission. **Le projet scientifique de la Chaire ICPESEC Entreprises et Bien commun est ainsi de repenser la responsabilité territoriale des entreprises après la loi PACTE**, en prenant en compte la double dimension **éthico-politique** et **économico-juridique** du bien commun.

## Des contributions pluridisciplinaires

Juristes, sociologue et philosophe ont participé à l'élaboration de ce dossier et apporté leur prisme pour redéfinir la responsabilité territoriale des entreprises à l'aune du bien commun :

**Jean-Bernard Auby**, professeur de droit public émérite de Sciences Po Paris, **montre comment les territoires constituent des lieux d'inscription du bien commun**. La territorialisation des politiques publiques, via les grandes lois de décentralisation, impliquent la différenciation des territoires. Or ceux-ci ne sont pas de simples lieux passifs où l'on applique un droit général, ils sont aussi des sujets actifs du bien commun pouvant faire évoluer le droit.

**Edouard Dequeker**, sociologue, professeur à la Chaire d'économie urbaine de l'ESSEC, **montre l'influence sur le territoire des relations entre acteurs publics et privés**. Il existe trois types d'aires : en récession, en stagnation ou en croissance. Cela s'explique en grande partie par de multiples variables, comme la démographie, l'emploi, etc., mais aussi par la gouvernance économique, le lien entre public et privé. En s'appuyant sur une analyse croisée des métropoles de Paris et de Londres, il démontre que plus le niveau d'institutionnalisation des relations public-privé est important, plus le territoire est dynamique.

**Paul Lignières**, vice-recteur de l'ICP, avocat à la Cour (honoraire) et docteur en droit, **s'attache à un autre acteur du territoire, l'Université**. Celle-ci n'est pas une entreprise, mais elle est généralement très territorialisée, au point de porter le nom du territoire sur lequel elle est implantée et de constituer un élément d'attractivité. Dès lors, elle n'a pas vocation à s'implanter ailleurs, donc pourquoi le faire ? L'auteur répond à cette question en s'appuyant sur l'exemple de l'ICP et de ses campus rémois et rouennais. Ces derniers font en effet partie du projet d'ensemble de l'ICP et contribuent au bien commun en termes d'enseignement, de recherche et d'administration.

**Emilie Tardivel**, philosophe, titulaire de la Chaire ICP-ESSEC Entreprises et Bien commun, **nourrit sa réflexion en s'appuyant sur le séminaire de recherche mené depuis deux ans au sein de la chaire**. Elle propose ainsi un cadrage conceptuel dans lequel la responsabilité territoriale des entreprises est redéfinie à partir des différentes dimensions du bien commun. Ce cadrage sera encore alimenté par une enquête réalisée auprès d'un échantillon restreint et contrasté d'entreprises. L'objectif est d'aboutir à un rapport qui propose aux entreprises un nouveau cadre de pensée et d'action pour une stratégie territoriale responsable.

>> Acheter le dernier n° de *Transversalités* (16€, France)

## ***Transversalités n°168, Entreprises, territoires et bien commun***

*Les territoires comme lieux d'inscription du bien commun : l'approche du droit*, par Jean-Bernard Auby

*L'interaction public-privé dans le Grand Paris et le Grand Londres au prisme des écosystèmes de promotion économique*, par Edouard Dequeker

*Enraciner l'université dans un nouveau territoire. L'exemple de l'implantation de nouveaux campus de l'Institut Catholique de Paris*, par Paul Lignières

*De la responsabilité sociale à la responsabilité territoriale. Vers une approche locale de la contribution des entreprises au bien commun*, par Emilie Tardivel

Publié le 14 février 2024 – Mis à jour le 14 mars 2024

## A lire aussi

A LA  
UNE

RECHERCHE

**Tous les tags**